



Demande de modification du règlement d'urbanisme 2340 à 2350, boul. Sainte-Anne

Permission d'occupation

9 mars 2026

DOCUMENTS EN CONSULTATION

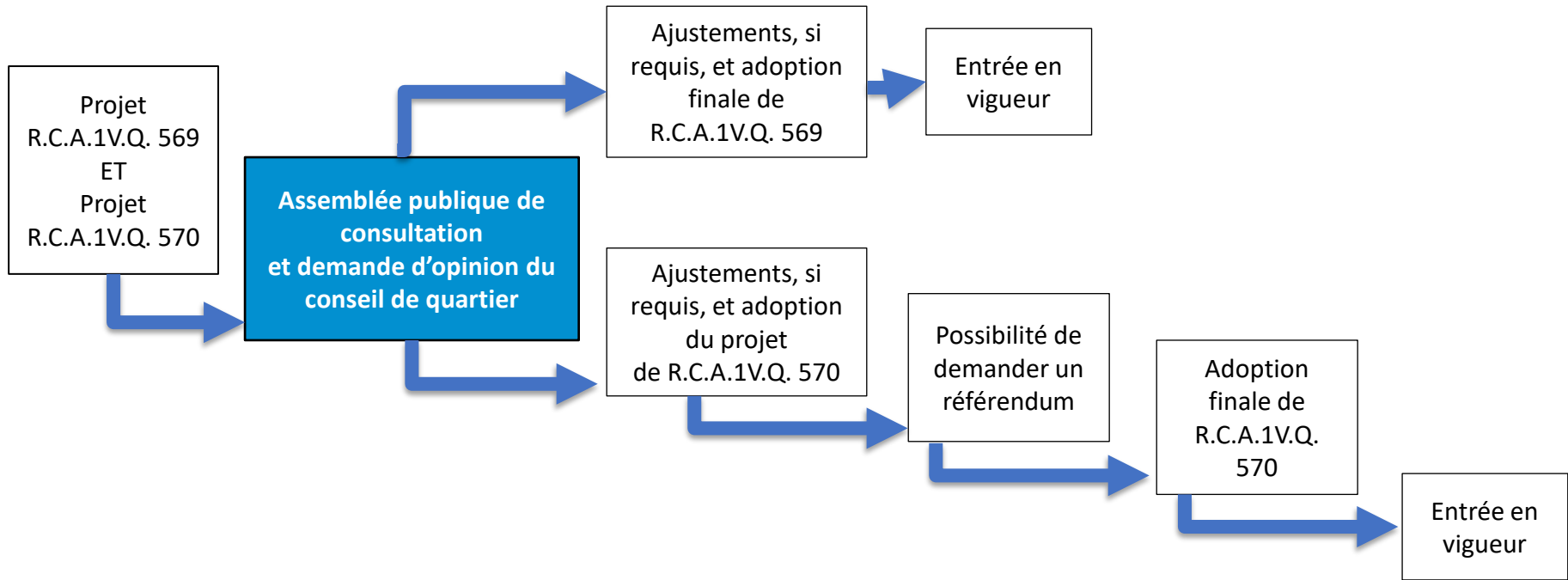


Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à une permission d'occupation sur le lot 1 571 541 du cadastre du Québec, R.C.A.1V.Q. 569



Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à une demande d'occupation sur le lot 1 571 541 du cadastre du Québec, R.C.A.1V.Q. 570

PROCESSUS DE MODIFICATION



Contexte de planification urbaine

CONTEXTE DE PLANIFICATION URBAINE

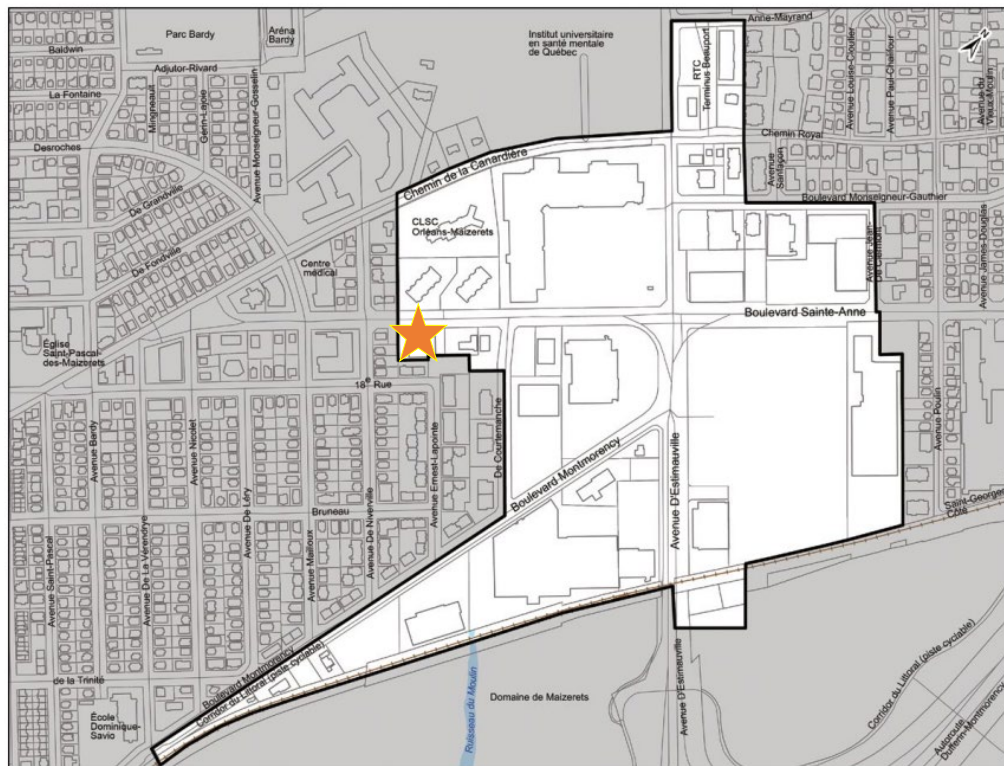


Figure 2 / Carte des limites du territoire d'application du programme particulier d'urbanisme

À l'intérieur du *Programme particulier d'urbanisme D'Estimauville*

Le PPU correspond au territoire du *Centre majeur d'activités D'Estimauville*.

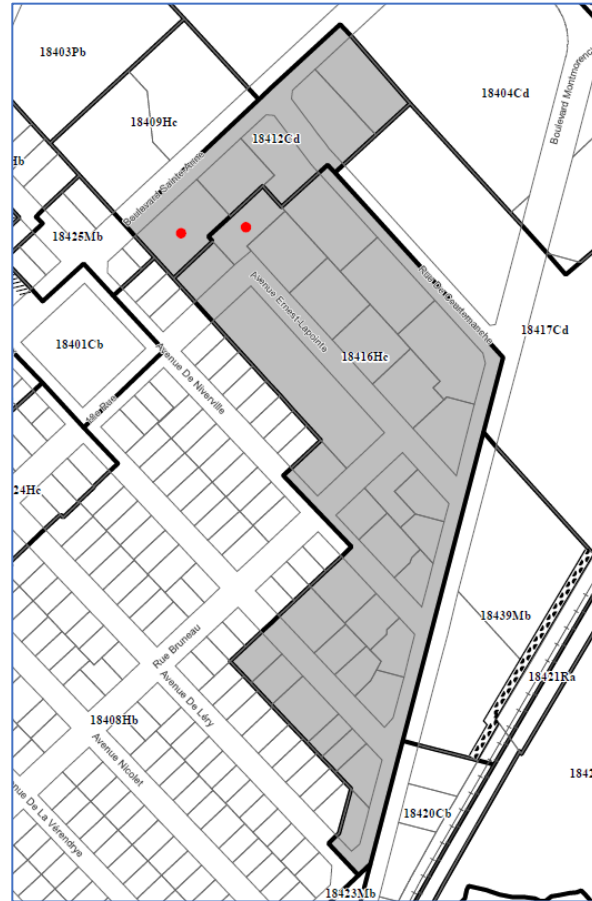
Pour ce Centre, le projet soutient l'objectif suivant : *Veiller au maintien du dynamisme commercial de la ville et d'un équilibre entre les différents types de commerces.*

Réglementation en vigueur

NORMES EN VIGUEUR



Plan de zonage



NORMES EN VIGUEUR



Principaux usages autorisés

Zone en bordure du boul. Sainte-Anne 18412Cd	Zone en bordure de l'avenue Ernest-Lapointe 18416Hc
<ul style="list-style-type: none">• H1 Logement• C1 Services administratifs• C2 Vente au détail et services• C10 Établissement d'hébergement touristique général• C20 Restaurant• P5 Établissement de santé sans hébergement• R1 Parc	<ul style="list-style-type: none">• H1 Logement• P3 Établissement d'éducation et de formation• R1 Parc

Le groupe d'usages **C32 vente ou location de petits véhicules** n'est pas autorisé dans une zone ou dans l'autre

Projet de règlement R.C.A.1V.Q. 569

OBJET DE LA PERMISSION

Le groupe d'usages C32 vente ou location de petits véhicules



Projet de modification R.C.A.1V.Q. 570

Approbation de la permission

groupe d'usages C32 vente ou location de petits véhicules

Modalité

l'occupation doit commencer dans un délai de trois ans (déjà présent)

PROCHAINES ÉTAPES

Étape	Date
Période pour émettre une opinion par écrit	10 au 16 mars
Adoption finale du R.C.A.1V.Q. 569	23 mars
Adoption projet de règlement R.C.A.1V.Q. 570	23 mars
Entrée en vigueur du R.C.A.1V.Q. 569	Vers le 30 mars
Fin période pour demander référendum	Vers 3 avril
Adoption finale du R.C.A.1V.Q. 570	27 avril
Entrée en vigueur du R.C.A.1V.Q. 570	Vers le 4 mai

Merci